



Document d'Information Communal des Risques Majeurs DICRIM BUSCHWILLER

Le DICRIM (Document d'Information Communal des Risques Majeurs) a pour but d'informer la population sur les risques naturels susceptibles d'affecter la Commune de Buschwiller. Il expose les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter les effets ainsi que les consignes à suivre en cas d'alerte. Le DICRIM s'appuie sur le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs) édité en 2011 par la Préfecture du Haut-Rhin (www.haut-rhin.gouv.fr).

La Commune de Buschwiller est soumise **au risque sismique** zone 4 (sismicité moyenne), **au risque d'inondation** (débordement et / ou coulées d'eau boueuse), **au risque mouvement de terrain** (présence de cavités souterraines hors mines – ouvrages militaires - / aléas de retrait-gonflement d'argile) et **au risque de transports matières dangereuses** par route et par canalisation de gaz.

LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE

COMPOSITION

- Mme Christèle WILLER, Maire, Directrice de la Cellule
- Mme Denise HECHT, Adjointe au Maire
- M. Denis HUTTENSCHMITT, Adjoint au Maire
- le personnel communal

Cette cellule de crise pourra, selon l'ampleur et l'évolution des risques, être renforcée par d'autres personnes dont les compétences et l'expérience pourraient représenter une aide non négligeable pour les secours.

FONCTIONNEMENT

La cellule de crise se réunit au 1^{er} étage de la Mairie, 3 rue de l'Eglise.

MISSION

La mission de la cellule de crise est d'assurer une bonne coordination dans l'information de la population et les diverses opérations qui devront être conduites.

L'**information** se fera par la sirène de la mairie et sera complétée par

1. une information orale « d'habitation à habitation » par le personnel communal, les membres du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Sociale ; l'émission d'une alerte info par l'application « infos Commune », information sur la page Facebook de la Commune et sur le site internet de la Commune. L'information précisera le risque majeur et les consignes de première nécessité.
2. les stations radios :

○	FRANCE BLEU ALSACE	102.6 MHz	03.88.76.20.00
○	RADIO FLOR FM	98.6 MHz	03.89.74.15.80
○	RADIO DREYECKLAND	104.6 ou 96.4 MHz	03.89.66.46.06

3. Sirène de Buschwiller : Un seul signal d'alerte est dorénavant utilisé et a été modifié par arrêté du 23 mars 2007 (publié au Journal Officiel du 28 mars 2007). 3 séquences d'une minute 41 espacées de 5 secondes. La fin d'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

Selon l'ampleur de la catastrophe naturelle, il sera fait appel au SDIS de SAINT-LOUIS ainsi qu'à du personnel médical et des ambulances, si nécessaire.

Accueil /Hébergement	Capacité (pers)	Téléphone	Cuisine	Chauffage	Eau	Douches	Toilettes
Salle Polyvalente	500	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Eglise Saint-Martin	420	non	non	oui	oui	non	non
Presbytère catholique	25	oui	oui	oui	oui	non	oui
Ecole Les Tilleuls	80	oui	oui	oui	oui	non	oui
Maison Muller	20	oui	oui	oui	oui	non	oui

La **liste de la population** (particulièrement la population fragilisée inscrite sur le registre nominatif confidentiel) sera fournie par la Commune. Elle pourra être complétée par d'autres mesures qui seront jugées nécessaires et indispensables par la cellule de crise.

Selon l'importance de la catastrophe naturelle, la mise en œuvre des moyens de secours se fera en liaison directe avec les services départementaux concernés.

A. LES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ET SUPPORTS D'INFORMATION

Liste des établissements publics

Plans des divers réseaux avec les coordonnées de leurs gestionnaires (eau, électricité, télécommunication, assainissement (annexe 3), etc)

Liste des exploitants agricoles, commerçants et artisans disposant de véhicules et de matériels essentiels

Plan du village matérialisant les axes routiers (annexe 4)

Liste des numéros de téléphone utiles :

- MAIRIE	03.89.67.12.60	Fax. : 03.89.69.39.94
- Christèle WILLER, Maire	06.08.05.28.61	
- Denise HECHT, Adjointe	06.74.41.65.37	
- Denis HUTTENSCHMITT, Adjoint	06.51.07.85.19	
- Mireille ROUAULT, Adjointe	06.18.01.56.09	
- Bernard BOEGLIN, Adjoint	06.81.74.37.06	
- Sapeurs-Pompiers (SDIS)	18	
- SDIS de SAINT-LOUIS	03.89.70.33.18	
- Salle polyvalente	03.89.70.14.45	
- Gendarmerie de SAINT-LOUIS	03.89.48.37.16	
- Gendarmerie de HAGENTHAL-LE-BAS	03.89.68.50.01	
- Police	17	
- SAMU	15	
- Saint-Louis Agglomération	03.89.70.90.70	

- Gaz de France (GRDF dépannage)	0800.47.33.33
- Engie/Gaz de France (service clients)	09.69.32.43.24
- Véolia Eau: eau potable / assainissement	0 969 323 554
- Primeo Energie (numéro d'urgence)	03.89.89.76.40
- Service Environnement SLA (déchets ménagers)	03.89.70.22.60
- Saint-Louis Agglomération / SLA	03.89.70.90.70
- Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau	03.89.79.90.81
- Service Interministériel Défense et Protection civile	03.89.29.20.00
- Sous-Préfecture de MULHOUSE	03.89.33.45.45

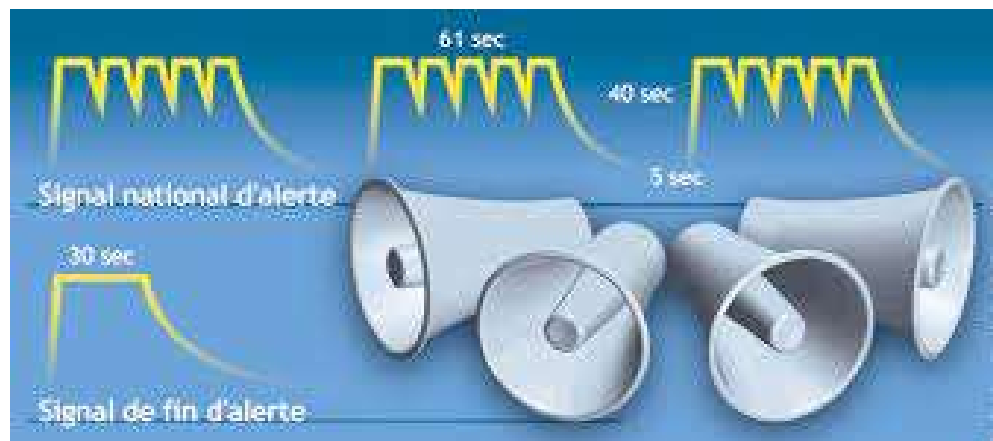
B. INFORMATION DE LA POPULATION

L'information de la population est faite par :

- Le bulletin communal distribué dans tous les foyers de la commune
- Voie d'affichage à la mairie – Affiche réglementaire énonçant les risques majeurs dans la commune
- Mention du zonage parasismique dans les permis de construire
- Essais de la sirène de Buschwiller tous les 1^{er} mercredis du mois

Un seul signal d'alerte est dorénavant utilisé et a été modifié par arrêté du 23 mars 2007 (publié au Journal Officiel du 28 mars 2007).

3 séquences d'une minute 41 espacées de 5 secondes. La fin d'alerte est annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.



C. ACTIONS PREVENTIVES

Pour ne pas être pris au dépourvu au moment d'un ordre d'évacuation des autorités, préparez dans un sac facilement transportable et pour 48 heures les éléments suivants :

- **Matériels de base** : petite radio portable avec des piles de rechange, lampe de poche avec piles de rechange, ouvre-boîte, couteau suisse, carte de votre commune et des alentours.
- **Documents administratifs** : carte d'identité ou de séjour, passeport, livret de famille, papiers importants (assurances, cartes de crédits, carte vitale), une petite somme d'argent liquide pour faire face aux premiers besoins.

- **Vêtements** : chaussures de marche, vêtements chauds et vêtements de rechange, sous-vêtements de rechange, vêtements imperméables, un ou deux petits jouets préférés de vos enfants, couvertures ou sacs de couchage.
- **Médicaments** : copie des ordonnances médicales ainsi que vos médicaments si vous êtes sous traitement particulier, trousse de secours et livret de premiers secours.
- **Produits d'hygiène** : affaires de toilette (hygiène générale et intime), papier hygiénique, sacs poubelles ou en plastique de 50 et 200 litres, couches de rechange et autres pour les enfants en bas âge.
- **Denrées périssables** : 2 ou 3 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre par personne, aliments énergétiques et n'ayant pas besoin d'être cuits.

Lorsque votre famille est en sûreté, vérifiez si vos voisins ont besoin d'aide (pensez aux personnes isolées ou handicapées).

Portez les premiers secours aux personnes blessées sans vous mettre en danger.

Gardez vos animaux domestiques près de vous.

Si vous êtes évacué, gardez votre calme ! Faites confiance aux services de secours et respectez leurs consignes !

Pensez à protéger votre vie avant vos biens !

DANS TOUS LES CAS :

		
N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont automatiquement pris en charge et vous risquez de bloquer l'acheminement des secours en créant des embouteillages.	Ne téléphonez sur un téléphone portable ou fixe que pour signaler une urgence aux autorités et libérez ainsi les lignes pour les secours.	Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités. N'écoutez jamais les rumeurs.

D. MESURES DE BASE À PRENDRE

⇒ **TOUS SINISTRES :**

- Respectez les consignes
- Annulez les manifestations qui risqueraient de mettre en danger la vie des participants
- Mettez-vous à l'abri
- Evitez de téléphoner pour laisser les lignes téléphoniques libres à la disposition des secours en cas de besoin.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux selon un plan préétabli
- Ecoutez les messages diffusés par les radios (voir fréquences ci-dessus)

⇒ **EN CAS DE RISQUE SISMIQUE :**

- À l'intérieur : mettez-vous à l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur : éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut abritez-vous sous un porche.
- En voiture : arrêtez-vous à distance des constructions et de fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse.
- Après la 1^{ère} secousse, attention aux répliques
- Écoutez la radio.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Ne fumez pas (risque d'explosion).
- Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours.
- Vérifiez l'eau, le gaz, l'électricité ; en cas de fuite : ouvrez les fenêtres et les portes, quittez le bâtiment et prévenez les autorités.
- Prenez contact avec vos voisins qui peuvent avoir besoin d'aide.
- Respectez les consignes données par les autorités.

⇒ **EN CAS DE RISQUE D'INONDATIONS ET/OU DE COULEE DE BOUES :**

- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une voie inondée, les obstacles n'étant pas visibles
- Écoutez la radio.
- Allez vers les points hauts préalablement repérés.
- Bouchez les ouvertures basses de votre domicile.
- Dès l'alerte, coupez le gaz et l'électricité.
- Rendez-vous à l'étage avec de l'eau et de la nourriture
- Tenez-vous prêt à l'évacuation
- Évitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours.
- Respectez les consignes données par les autorités.
- Ne traversez pas une rivière en crue.
- En voiture, ne cherchez pas à traverser une zone inondée, surtout s'il y a du courant.

Après les inondations :

- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (elles doivent être sèches).
- Chauffez dès que possible.

⇒ **LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)**

Si vous êtes témoin d'un accident TMD :

- Protégez : pour éviter un sur-accident, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée,

et éloignez les personnes à proximité

- Ne pas fumez
- Donnez l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112), à la police ou à la gendarmerie (17 ou 112) en indiquant le lieu exact, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, etc., le cas échéant, le numéro du produit et le code danger
- En cas de fuite de produit : ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit, quittez la zone de l'accident et éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un nuage toxique, rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.
- Dans tous les cas, conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.



ALERTE METEO :

- Rangez le mobilier de jardin ou tout autre objet qui risque d'être emporté par les vents violents

E. MESURES SPECIFIQUES

- Localisation des risques (voir annexe 1-2-3).
- Pour les coulées de boues : les plus grands risques se situent en haut de la rue des Vosges.
- Pour les inondations : les risques les plus élevés se situent le long du ruisseau
- Les glissements de terrains ne font actuellement pas partie des risques encourus à BUSCHWILLER, mais il faut être attentif vu les lotissements en construction.